

● (1850)

Si c'est la position qu'entendent adopter officiellement les conservateurs dans la prochaine campagne électorale, ce sera de leur part admettre qu'ils ont éprouvé d'énormes difficultés à défendre cet accord puisque les négociations n'ont jamais été entamées en vue d'améliorer la façon de faire des Américains.

Les ministériels ont parlé de fond. Le premier ministre du Canada a pris l'initiative auprès de Washington en s'attaquant aux questions de fond. Il est intéressant de constater que dans le débat, le secrétaire parlementaire et le ministre du Commerce extérieur (M. Crosbie) ont pris soin d'éviter de préciser si le Canada avait réussi à obtenir une exemption des lois américaines sur les sanctions commerciales.

Il demeure qu'après tous les débats, toutes les négociations et toutes les prétentions des ministériels, il est évident que l'objectif premier du gouvernement, à savoir l'accès garanti au marché américain, n'a pas été atteint. En dépit des allégations, des promesses et des efforts déployés, les lois américaines sur les sanctions commerciales s'appliquent toujours au Canada. C'est pourquoi nous sommes ici à débattre des deux amendements.

Il y a seulement dix-huit mois, au printemps 1987, le premier ministre du Canada déclarait dans une interview au *Wall Street Journal*: «Les lois américaines sur les sanctions commerciales ne s'appliquent pas au Canada, un point c'est tout». A Washington, le premier ministre a pris un engagement de taille au nom des Canadiens. L'objectif n'a cependant pas été atteint. Les lois américaines s'appliquent effectivement au Canada. Par le biais de notre amendement, nous voulons faire comprendre qu'il existe un meilleur système de règlement des différends, à savoir celui du GATT, qui ne sera pas appliqué à cause du mécanisme très compliqué qui est prévu.

M. McDermid: Il est déjà en vigueur. De toute évidence, vous n'avez pas pris connaissance de l'Accord.

M. Caccia: Le secrétaire parlementaire ne semble pas savoir qu'on y a prévu un mécanisme de règlement des différends en diverses étapes. Avant de protester, le secrétaire parlementaire aurait intérêt à se renseigner. On compte mettre sur pied un comité bilatéral qui sera chargé de surveiller les changements, un groupe binational qui remplacera l'examen judiciaire, et une commission canado-américaine du commerce qui surveillera le tout. Ces dispositions ne se retrouvent pas dans le GATT, mais seulement dans cet Accord.

M. McDermid: Il a été négocié dans le cadre du GATT.

M. Caccia: Comme vous vous en souviendrez, monsieur le Président, quand est soudainement venue au gouvernement l'idée de conclure un accord de libre-échange avec les Américains, la raison la plus valable que le premier ministre avait alors invoqué pour ce faire était que nous devions nous assurer d'un accès aux marchés américains. C'était là la principale raison justifiant la conclusion de cet accord. Or les ministériels évitent de nous dire dans quelle mesure nous avons effectivement assuré aux exportations canadiennes un libre accès aux marchés américains. A l'origine, le premier ministre soutenait que tout accord dénué d'un mécanisme exécutoire de règlement des différends qui éviterait au Canada d'être harcelé par la législation des États-Unis sur les recours commerciaux ne vaudrait pas grand-chose.

Accord de libre-échange Canada—États-Unis

M. McDermid: Non, pas du tout!

M. Caccia: Même le secrétaire parlementaire ne saurait le nier. C'était là la principale raison qui nous a incités à entamer ces négociations; pourtant l'objectif visé n'a pas été atteint. On ne nous en souffle pas un traître mot, comme l'ont déjà déploré d'autres intervenants, car nous sommes à la merci d'un mécanisme de règlement des différends fondée sur les lois américaines. Les lois canadiennes s'appliqueront aussi, évidemment, mais vous savez lesquelles primeront, en fin de compte.

M. McDermid: Quelle stupidité!

M. Caccia: La vérité choque peut-être le secrétaire parlementaire. Personne n'aime s'entendre dire qu'il a raté sa mission.

M. McDermid: La seule chose qui me choque est que vous ne disiez pas la vérité.

M. Caccia: Les conservateurs n'aiment pas entendre dire que la mission n'a pas été réussie.

Les droits compensateurs et les lois antidumping des États-Unis qui sont définis comme des lois de ce pays, leur jurisprudence, leurs règlements ou leurs pratiques administratives et les décisions de leurs tribunaux ne changeront pas. Je mets le secrétaire parlementaire au défi de réfuter cette affirmation.

M. McDermid: Je ne le ferai pas, vous avez raison.

M. Caccia: Tout est là. Le gouvernement n'a pas obtenu ce qu'il recherchait, une situation où le Canada aurait été exempté des lois américaines sur les sanctions commerciales. N'ayant pas réussi, il nous demande maintenant d'approuver une mesure législative qui ne garantit pas au Canada l'accès au marché américain et n'exempte pas le Canada de ces lois. C'est très clair. C'est un fait et si le ministre du Commerce extérieur n'est pas d'accord avec moi, qu'il réfute ces deux derniers points extrêmement importants, du point de vue politique et économique et dans l'intérêt des Canadiens.

Ce seront les sujets de débat pendant la campagne électorale et non comme le prétend le député d'Edmonton-Sud, le sujet bidon de la lenteur des démarches aux États-Unis, qui nous aurait rendus mécontents et frustrés. La question n'est pas là.

M. Simon de Jong (Regina-Est): Monsieur le Président, moi aussi, je veux participer à ce débat. C'est la première occasion que j'ai de parler du projet de loi commercial dont la Chambre est saisie. Ce soir, nous discutons des amendements relatifs au mécanisme de règlement de différends.

La plupart de mes électeurs se sentent très mal à l'aise devant la démarche suivie par le gouvernement. Je crois qu'il en va de même pour la plupart des Canadiens. Ils ne comprennent pas la question, mais ils en saisissent l'importance. Ils savent que la nature du Canada et son avenir sont en jeu dans ces débats. Mais ils sont perplexes parce qu'ils ne savent pas encore de quoi il retourne. Pour être juste, il faut admettre que la plupart des députés qui sont ici aujourd'hui ne savent pas exactement ce que tout cela signifie. Beaucoup de choses restent à préciser dans les négociations futures. D'autres aspects ne seront pas clairs avant que des décisions ne soient prises et que les rapports canado-américains ne se trouvent modifiés. Ce qui préoccupe mes électeurs et les rend extrêmement mal à l'aise, c'est la façon dont le gouvernement a mené le débat.